Décharge 2012: Collège européen de police (CEPOL)

2013/2229(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Collège européen de police (CEPOL) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/567/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l’ exécution du budget du Collège européen de police pour l’exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Collège européen de police sur l’exécution du budget du Collège pour l’exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier appelle le Collège à améliorer la **transparence de ses procédures de recrutement**.